



La lettre de la Coordination « AGE France » à ses Adhérents

(numérique et trimestrielle - parution le 25 du premier mois de chaque trimestre)

La deuxième moitié du trimestre qui vient de s'écouler a rencontré une épreuve sanitaire inédite aux conséquences mondiales et avec des dégâts humanitaires dont l'Europe s'est retrouvée être l'épicentre ; de fortes disparités sur les mesures mises en œuvre, notamment sur le confinement qui touche 50 % de la population mondiale, ont entraîné des réactions indignées de la part de certains pays comme la France, qui à l'instar des Petits Frères des Pauvres et de la Confédération Française des Retraités - membres de la Coordination de AGE France – se sont révoltés contre la discrimination faite à l'endroit des personnes âgées. Le communiqué de presse CFR diffusé à cette occasion (voir en annexe 1) a été transmis au service communication de AGE Platform Europe qui l'a publié sur son site ; il est consultable à l'URL indiquée ci-après : <https://www.age-platform.eu/coronavirus-covid-19> (bas de page : § « Positions des organisations membres de l'AGE »).

Les Administrateurs, Bernard Bazot – Claude Connan

Réunion reportée de la COORDINATION AGE France du 30 mars 2020

Cette réunion n'a pu se tenir en raison du Covid-19 et de la mesure de confinement qui s'en est suivie ; elle est donc reportée à une date non encore programmée compte tenu des incertitudes qui planent encore sur la mesure de déconfinement dont, nous a dit le Premier ministre le 19 avril dernier dans sa conférence de presse, les détails devraient être communiqués pour cette fin avril suite aux travaux réalisés par le groupe de travail ad'hoc sous la responsabilité de M. Jean Castex avant un débat annoncé sur le sujet pour le 3 mai à l'Assemblée nationale puis le 4 mai au Sénat.

Ce contretemps n'a pas perturbé les travaux menés au sein de la Coordination sur le PNR 2020 qui a été déposé, comme prévu, au Secrétariat Général des Affaires Européennes (SGAE) pour être transmis à la Commission Européenne.

Contenu du PNR – Programme National de Réformes 2020 (voir annexe 2) : Tel que cela avait été indiqué dans notre précédente lettre n°019 de janvier, notre contribution au PNR 2020 contient une brève introduction sur la situation économique de la France (hors incidence crise sanitaire) et met l'accent sur les interactions entre les différentes problématiques auxquelles sont confrontés les seniors/personnes âgées ; nos propos sont organisés autour de deux grands thèmes : **Territoires et citoyenneté** en lien avec la mise en œuvre des plans santé et grand âge, accessibilité, isolement et **Emploi des seniors** en lien avec santé, lien social, ressources financières, formation et compétences.

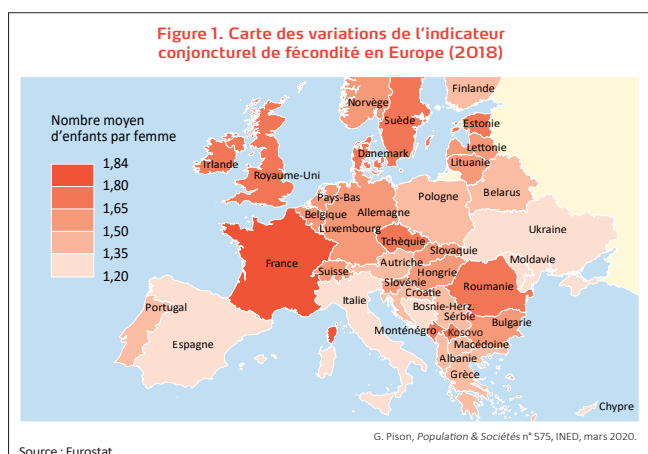
Les dossiers 2020 de AGE Platform Europe : Poste de SG : le 1^{er} juillet, Maciej Kucharczyk succèdera à A.S. Parent ; nous connaissons bien Maciej (d'origine Polonaise) pour avoir travaillé avec lui sur les questions de pensions, pauvreté/inclusion et semestre européen ; il parle et écrit notre langue et connaît bien notre système social.

Réunion des instances : le Conseil qui devait se tenir à Rome les 21-22 avril a été remplacé par un CA virtuel tenu par visio-conférence le 21 avril ; le CA présentiel a été reporté au 22-23 septembre ; l'AG l'a été aux 4-5 et 6 novembre.

Orientation des travaux : avec l'installation définitive de la nouvelle Commission Européenne, AGE a noué des contacts avec deux Commissaires, l'une chargée de la « Démocratie et de la démographie », l'autre chargée de l'« Egalité ». Les environnements favorables aux âges et l'accessibilité, l'égalité des genres, les droits fondamentaux des personnes âgées et la qualité des soins de longue durée constituent des thèmes qui mobilisent les forces de AGE.

La fécondité en Europe

La France connaît la fécondité la plus élevée d'Europe. Après avoir baissé de 2,02 enfants par femme en 2010 à 1,84 en 2018 elle est restée stable en 2019 vs 2018. Dans sa note de mars 2020, l'INED précise que la fécondité est en général élevée en Europe du Nord et faible en Europe du Sud.



La solidarité européenne en temps de crise

La solidarité européenne n'est pas innée : un héritage à approfondir face au Covid-19

Type de solidarité	Objectif	Outils
Solidarité budgétaire	Cohésion territoriale	Fonds Européen de développement régional, Fonds européen agricole pour le développement rural
	Rémunération des agriculteurs et des pêcheurs	Fonds européen agricole de garantie, Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
	Aides à des personnes en difficulté	Fonds social européen, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, Programme d'aide aux plus démunis
	Coopération policière, judiciaire	Fonds pour la sécurité intérieure, Europol, Eurojust; Corps européen de garde frontalière (ex-Frontex); Equipes d'intervention rapide aux frontières
Solidarité financière	Gestion et accueil des demandeurs d'asile	Fonds Asile migration et intégration, "Hot spots", Relocalisation des demandeurs d'asile, Réinstallation des réfugiés
	Prêts, garanties, achat de dettes des Etats-membres ("caution solidaire")	Prêts à finalité macroéconomique (balance des paiements) : Mécanisme de soutien à la balance des paiements, Mécanisme européen de stabilité financière, Fonds européen de stabilité financière, MES, SURE Prêts à finalité microéconomique: BEI, Fonds européen d'investissement Rachat de dettes nationales par la BCE, prêteur en dernier ressort (OMT, Quantitative Easing, PEPP)
Solidarité économique	Préférence communautaire	Droits de douane
	Clause de solidarité énergétique	Mécanisme de flux inversé
Solidarité face aux catastrophes et attaques	Prévention et gestion des catastrophes naturelles	Mécanisme de protection civile, Corps européen de solidarité
	Réponse à une attaque terroriste ou agression armée	Code Schengen, Europol, Eurojust, EU INTCEN, coopérations bilatérales

Source : Fondation Robert Schuman – Question d'Europe n°555 – 20 avril 2020
« Les principaux outils de la solidarité européenne au printemps 2020 »

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site internet sous leurs rubriques correspondantes.